



**GAILLAN**  
en  
**Médoc**

## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 17 septembre 2021

Le dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, à 19h05, le Conseil Municipal de GAILLAN-EN-MEDOC légalement convoqué le treize septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Bertrand TEXERAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs TEXERAUD Maire, HAINAUT, FERRAND, LABORDE, HIRIART, BIDOUBE, Adjoint, GENESTE, BERNARD, CLERTEAU, ALLARD, CUVYER, HAVIEZ, DUCLAUX, BERNARD, BAILLON, ALBERTO, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de dix-neuf.

**ABSENTS REPRESENTES** :

Mme VALLEIX, conseillère, qui a donné procuration à M. BERNARD, Conseiller  
M. CUYERS, conseiller, qui a donné procuration à M. DUCLAUX, Conseiller  
M. FOUSSAC, conseiller, qui a donné procuration à M. CLERTEAU, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Agnès CUVYER, Conseillère, est désignée en qualité de secrétaire de séance à la majorité.

**PREAMBULE**

**Rapporteur : M. Bertrand TEXERAUD**

**- Approbation du procès-verbal des réunions précédentes**

L'approbation des PV de la réunion du 30 juillet et du 9 septembre est reportée à une séance ultérieure.

### **1. COMMANDE PUBLIQUE : Analyse des offres et attribution du marché de travaux de voirie**

**Rapporteur : M. Laurent LABORDE**

Travaux à réaliser en 2021 : Chemin de Pouyeau, Rue du Cadeau, trottoirs Rue du Bourg.  
Estimation initiale par la commission voirie et le Maître d'œuvre (BERCAT): **100 000,00 € H.T.**

Procédure : Marché à Procédure Adaptée

Lancement de la consultation : 04/08/2021

Date limite de remise des offres : 06/09/2021 (12h00)

Critères de jugement des offres : la valeur technique (50 %) ; le prix (50 %)

Réunion de Commission d'Appel d'Offre pour l'ouverture des plis : 06/09/2021 (14h00)

5 offres remises dans les délais impartis sur la plateforme [demat-ampa.fr](http://demat-ampa.fr)

Les candidatures et offres ont été immédiatement transmises au Maître d'œuvre, qui a procédé à une analyse au regard des critères précités.

Son rapport a été transmis le 15/09/2021 par email au Conseil municipal et une réunion de présentation organisée le 16/09/2021 (9 heures) avec le Maître d'œuvre.

Résumé de l'analyse :

Prix

CANDIDATS	MONTANT H.T.	Ecart/Estimation	%
COLAS SO (SARRAZY)	99 184,50 €	- 815,50 €	- 0,82%
EIFPAGE ROUTE	128 180,00 €	28 180,00 €	28,18%
SANZ TP (MOTER)	125 756,10 €	25 756,10 €	25,76%
CMR	98 725,83 €	- 1 274,17 €	- 1,27%
ADE TP (FAYAT)	107 333,00 €	7 333,00 €	7,33%

Classement final avec critères techniques et pondération

CANDIDATS	MONTANT H.T.	Note technique	Note prix	Note globale	Classement
COLAS SO	99 184,50 €	46	49,88	95,88	1
EIFPAGE ROUTE	128 180,00 €	44	42,54	86,54	4
SANZ TP	125 756,10 €	42	43,15	85,15	5
CMR	98 725,83 €	44	50,00	94,00	2
ADE TP	107 333,00 €	44	47,82	91,82	3

Ont voté :

<b>POUR : 19</b> (16 + 3)	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
---------------------------	-------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal,

**ATTRIBUE**

- Le marché de travaux de voirie 2021 à l'entreprise COLAS

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2021

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

Mme Annie GENESTE fait remarquer que l'affichage des Comptes-rendus des réunions de conseil municipal n'est pas adapté à la lecture.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h20.